

Anne Colson

TRANSACTION IMMOBILIERE  
MEYRARGUES-PAYS D'AIX



## • Barème des honoraires de vente

- Les honoraires sont calculés TTC\* sur le prix net vendeurs et ils sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur.

- | <b>Honoraires</b>           |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Appartements Propriétés,    | 5%TTC            |
| Villas, Maisons             | 5%TTC            |
| Terrains non constructibles | 10 000 euros TTC |
| Garages vendus séparément   | 10%TTC           |
| Terrains constructibles     | 6%TTC            |

- Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.
- En cas d'inter-agence, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur la mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.
- Les prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement, de publicité foncière et les tranches ne sont pas cumulables.

\* TTC = toutes charges comprises

- **Barème des honoraires de location**

- Immeuble à usage d'habitation meublé et non meublé : baux d'habitation, soumis à la loi du 06 juillet 1989 et à la loi ALUR.
  - Charge locataire zone tendue : 10 €/m<sup>2</sup> + 3€/m<sup>2</sup> d'état des lieux
  - Charge bailleur zone tendue : 10 €/m<sup>2</sup> + 3€/m<sup>2</sup> d'état des lieuxLes honoraires incluent les prestations de visite, la constitution du dossier, et la rédaction de bail.

- **Médiateur**

### **Dispositif de médiation des litiges de consommation**

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation.

Il contactera l'**Association Nationale des Médiateurs (ANM)** soit par courrier en écrivant au **62 rue Tiquetonne 75002 PARIS** soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com).